

Le 24 juin 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, CEYTE, SORGI, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Madame SPADA à Madame PONSON, Monsieur GALONNET à Monsieur INCORVAIA, Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame KHEBRARA à Madame SEGUIN, Madame MOINE à Madame SORGI, Monsieur CAMPEGGIA à Monsieur CEYTE.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association CABAREV'

Monsieur le Maire expose que l'Association CABAREV' propose un festival de cabaret artistique qui pourrait compléter l'offre de la programmation du Théâtre du Parc, les vendredi 31 janvier et samedi 1^{er} février 2025.

Il ajoute que sa première édition regroupera divers numéros d'artistes primés au championnat du Monde de Magie. Ce spectacle qui conjuguera mime, cirque, transformisme, humour et magie sera un astucieux mélange de comédie et de poésie.

Il indique que l'association nouvellement créée, sollicite le soutien de la Commune afin de l'aider financièrement aux règlements des frais liés à l'organisation de la manifestation notamment ceux relatifs à la communication (logo, site internet, flyers...).

Cette demande a fait l'objet d'une instruction en groupe de travail municipal « culture, patrimoine et tourisme ».

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle à hauteur de 3 000 € à CABAREV'.

Madame PONSON, ne prend pas part au vote car elle est membre de cette association.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240625-2024-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

Publication : 25/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité, soit par 22 voix pour et 5 voix contre (Groupe Changeons de Cap) :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € au profit de l'Association CABAREV' pour l'organisation de son premier festival au Théâtre du Parc,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 25 juin 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

